

Parcours Exécutant B1T et Chargé de Travaux B2T



CATALOGUE SPÉCIFIQUE 2026

**NOUVEAU CURSUS TRAVAUX SOUS
TENSION BASSE TENSION**

Conforme au FD C 18-510-1

Validé par le Comité des Travaux Sous Tension

formapelec

SOMMAIRE

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET ENJEUX	p 2
ARCHITECTURE DU PARCOURS TST BT	p 2
NOUVEAU CURSUS TST 2026	p 3-4
MODULE SOCLE TST O 300 FONDAMENTAUX DES TST BT	p 5-6
MODULE SPÉCIFIQUE TST O 301 TERMINAL ← 36 KVA	p 7-8
MODULE SPÉCIFIQUE TST O 304 AÉRIEN BRANCHEMENT & AÉRO-SOUTERRAIN	p 9-10
MODULE SPÉCIFIQUE TST O 305 ÉMERGENCE	p 11-12
MODULE SPÉCIFIQUE TST O 306 AÉRIEN ÉCLAIRAGE PUBLIC	p 13-14
MODULE SPÉCIFIQUE TST O 307 SOUTERRAIN	p 15-16
MODULE SPÉCIFIQUE TST O 313 AÉRIEN RÉSEAU	p 17-18
MODULE ENCADREMENT TST CDT CHARGÉ DE TRAVAUX	p 19-20
MODULE SPÉCIFIQUE TST O 330 TERMINAL REMPLACEMENT APPAREIL	p 21-22
MODULE SPÉCIFIQUE TST O 340 BATTERIE	p 23-24
MODULE SPÉCIFIQUE TST O 351 ÉMERGENCE HABILLAGE / NAPPAGE	p 25-26

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET ENJEUX

Contexte et enjeux des Travaux Sous Tension

Les travaux sous tension en basse tension constituent des activités à risques élevés nécessitant une parfaite maîtrise des phénomènes d'électrisation et de court-circuit.

Toute intervention réalisée sur un ouvrage maintenu sous tension implique une analyse rigoureuse des risques, une application stricte des prescriptions réglementaires, une organisation structurée des opérations ainsi qu'une parfaite maîtrise des gestes techniques spécifiques.

Dans le cadre de l'évolution des exigences réglementaires et techniques, le cursus TST BT a été structuré afin de garantir une montée en compétences progressive des opérateurs, de sécuriser les pratiques professionnelles sur le terrain, d'harmoniser les niveaux d'habilitation, de répondre aux exigences du FD C 18-510-1 et d'assurer la conformité aux recommandations du Comité des Travaux Sous Tension.

Les formations TST permettent ainsi d'acquérir les compétences nécessaires pour préparer et réaliser, dans les règles de l'art et en toute sécurité, des activités spécifiques sous tension.

Les gestes métiers doivent être maîtrisés en amont de l'entrée en formation TST.

L'habilitation électrique relève exclusivement de la responsabilité de l'employeur.

Architecture du parcours TST BT

Organisation et progression du cursus

Le cursus TST BT est organisé de manière progressive afin d'assurer une acquisition cohérente et sécurisée des compétences.

Il repose sur **trois niveaux complémentaires** :

1. Un module socle obligatoire : Fondamentaux des TST BT.
2. Des modules spécifiques par type d'ouvrage.
3. Un module d'encadrement destiné aux Chargés de Travaux.

Le **module Fondamentaux** constitue la base commune à toutes les activités sous tension. Il permet d'acquérir les connaissances réglementaires et techniques indispensables avant toute spécialisation.

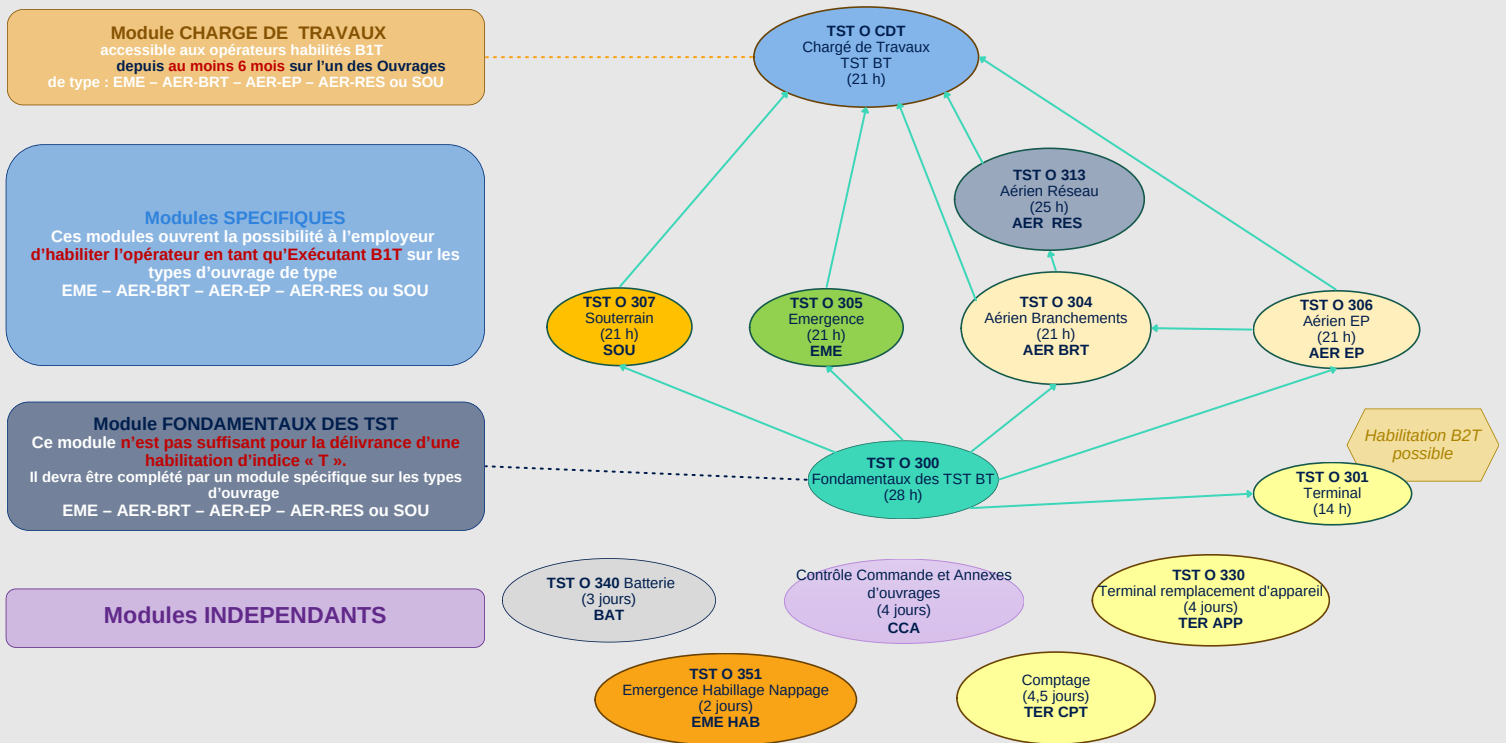
Les **modules spécifiques** permettent ensuite de développer les compétences propres aux différents types d'ouvrages tels que le Branchement aérien, l'Éclairage public, les Émergences, les Ouvrages Souterrains, les Ouvrages Terminaux ou encore les Réseaux Aériens.

Enfin, le **module Chargé de Travaux** prépare à la direction effective des opérations sous tension, à l'organisation du chantier et à la coordination des intervenants.

NOUVEAU CURSUS TST 2026

Le **module Fondamentaux** doit être validé **avant** l'accès à un module spécifique.

Sa validité est de **12 mois** pour intégrer un module complémentaire. L'accès au module Chargé de Travaux nécessite une expérience préalable en tant qu'Exécutant habilité BIT de **6 mois minimum**.



RAPPEL EPI:



VÊTEMENTS ET EPI QUE DOIT POSSEDER LE STAGIAIRE

- Vêtements de travail (couvrant les bras et les jambes, non propagateur de la flamme et ne comportant pas de pièces conductrices, CEI 61482-1-2 et EN ISO 14116).
 - Vêtement de pluie. Les CET : chapitre qui traite de la protection thermique, Tout équipement porté sur le vêtement de travail adapté ne doit pas s'enflammer ni continuer de brûler lorsqu'il est exposé à une source de chaleur) Commentaire : EN ISO 14116 traite de la protection contre la chaleur et la flamme des vêtements de protection.
 - Paire de chaussures de sécurité montante et / ou bottes (NF EN ISO 20345).
 - Casque d'électricien avec jugulaire (NF EN 397) et équipement de protection oculaire et faciale (NF EN 166).
 - Paires de gants composites (à la taille du stagiaire, NF EN 60903 classe 00 ou 0)
 - + Paire de gants de manutention (à la taille du stagiaire).
- ou
- Paires de gants isolants 500 V en latex pour électricien (à la taille du stagiaire, NF EN 60903 classe 00 ou 0).
 - + Paire de surgants pour électricien en cuir à crispin (à la taille du stagiaire, NF EN 388).
 - + Paire de gants de manutention (à la taille du stagiaire).



EPI QUE DOIT POSSEDER LE STAGIAIRE POUR L'AÉRIEN

- Pour l'ascension des supports : Harnais-ceinture (Norme EN361 et EN358), longe de maintien au poste de travail de 4m (Norme EN 358), longe d'antichute (EN 354) équipée d'un absorbeur d'énergie (EN 355) ou antichute à rappel automatique (EN 360), connecteurs (EN 362), cravate d'ancrage 1,2 m ou 1,5 m pour création d'un point d'ancrage fiable.
- Nacelle autorisée sous condition, se renseigner auprès de votre Centre.

Les modalités de vérification comprennent le contrôle des prérequis, des tests de positionnement ainsi que la vérification des EPI en début de stage. À l'issue de cette validation, FORMAPELEC se réserve le droit de refuser le stagiaire ; dans ce cas, la session restera facturée.

FONDAMENTAUX DES TST BT

Ce module ne permet pas, à lui seul, la délivrance d'une habilitation d'indice « T ».

Objectif

Acquérir les compétences nécessaires pour analyser, identifier les circuits d'électrification, les circuits de court-circuit et définir la zone d'évolution **TST (ZETST)**.

Cette formation constitue une première approche sur la mise en œuvre des Eléments de Protection référencés en Fiche Technique permettant de suivre un ou plusieurs modules de formation spécifiques en vue de réaliser des opérations de travaux sous tension sur les ouvrages de distribution électrique.

Public concerné

Personnes appelées à pratiquer des travaux sous tension BT et pour lesquelles leur employeur s'engage écrit sur le respect des conditions et prérequis.

Pédagogie

La progression pédagogique s'appuie sur la présentation de la réglementation et des exercices d'application pour des opérations simples réalisés par des formateurs formés et qualifiés dans le domaine de l'électricité et de la maîtrise des risques.

50 % du temps est consacré à des travaux pratiques.

À l'issue de la formation, l'apprenant aura acquis les compétences nécessaires pour analyser une situation de travail sous tension en basse tension et identifier l'ensemble des risques associés.

Compétences visées

- Situer les travaux sous tension dans leur cadre réglementaire.
- Identifier les documents de référence applicables (CET, Fiches Techniques, FD C 18-510-1).
- Identifier les différents types d'ouvrages concernés : AER, EME, SOU, TER.
- Analyser et vérifier l'état de stabilité électrique et mécanique d'un ouvrage.
- Analyser et identifier les circuits d'électrification liés à sa position de travail.
- Analyser et identifier les circuits de court-circuit susceptibles d'être générés.
- Définir et matérialiser la Zone d'Évolution des Travaux Sous Tension (ZETST).
- Définir et vérifier les outils adaptés pour se prémunir de ces risques / (fiches techniques BT)
- Mettre en œuvre les éléments de protection adaptés.
- Utiliser les équipements de protection individuelle appropriés.

PRÉREQUIS

L'accès au module Fondamentaux est conditionné par la vérification des éléments suivants :

Compétences générales

- Savoir lire, écrire et parler le français (formation adaptée possible sous condition).
- Connaître les grandeurs électriques et les circuits électriques.
- Maîtriser les notions de risques électriques et de zones d'environnement.
- Identifier les types de travaux, les types d'ouvrages et les acteurs de l'exploitation des ouvrages.

Exigences réglementaires

- Avoir reçu une formation aux risques électriques conforme au FD C 18-510-1.
- Être titulaire d'une habilitation B1 (ou avis après formation équivalent) a minima sur l'un des types d'ouvrages considérés : AER, EME, SOU, TER.

Conditions administratives et médicales

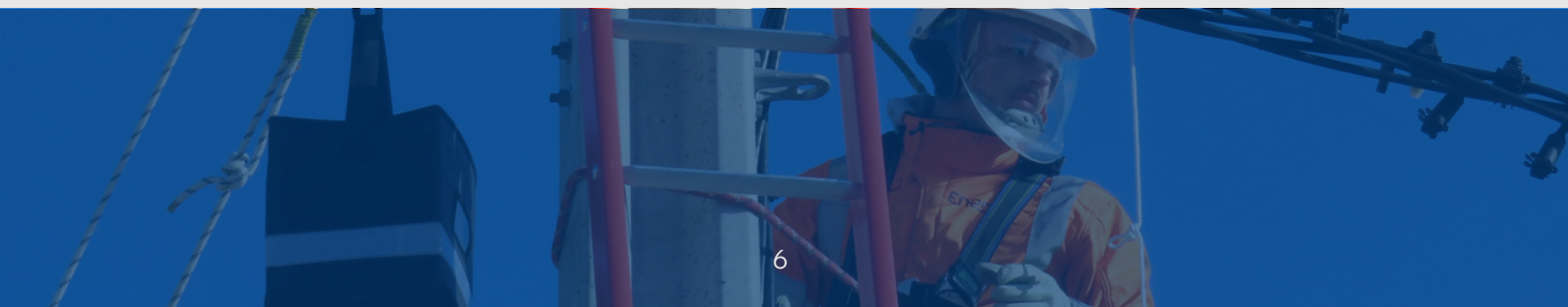
- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Être en possession des équipements de protection individuelle adaptés aux travaux visés.
- Posséder un certificat médical d'aptitude au poste de travail valide, délivré par la médecine du travail.

Modalités de vérification

Les prérequis sont vérifiés en début de stage.

Des tests de positionnement théoriques sont réalisés le premier jour de la formation et participent à la validation des conditions d'accès.

La poursuite de la formation est conditionnée à la conformité des prérequis.



TST O 301

490 € HT

TERMINAL \leq 36 kVA

Objectif :

Être capable de préparer et réaliser des opérations de travaux sous tension sur les ouvrages de type Terminal \leq 36 kVA.

Public concerné :

Personnes appelées à pratiquer des travaux sous tension BT et pour lesquelles leur employeur s'engage par écrit sur le respect des conditions et prérequis.

Pédagogie

La progression pédagogique s'appuie sur la présentation de la réglementation et des exercices d'application pour des opérations simples réalisés par des formateurs formés et qualifiés dans le domaine de l'électricité et de la maîtrise des risques.

45 % du temps est consacré à des travaux pratiques.

Le module TST O 301 forme les opérateurs à intervenir sous tension sur les ouvrages terminaux \leq 36 kVA.

Il permet d'intervenir sur les installations terminales dans le respect des prescriptions réglementaires.

Un avis après formation est délivré à l'employeur, ouvrant la possibilité d'une habilitation BIT Terminal (exécutant) ou B2T pour un chargé de travaux travaillant seul.

Compétences visées

- Identifier un ouvrage terminal \leq 36 kVA.
- Vérifier la stabilité électrique et mécanique.
- Identifier les circuits d'électrification et de court-circuit.
- Déterminer la ZETST adaptée.
- Déposer un panneau de comptage par sectionnement.
- Réaliser un raccordement dans un distributeur d'étage.
- Remplacer un appareil avec conducteur de neutre non interruptible.

PRÉREQUIS

L'accès au module TST O 301 est conditionné par la vérification des éléments suivants :

Compétences générales

- Savoir lire, écrire et parler le français (formation adaptée possible sous condition).

Exigences techniques

- Module Fondamentaux validé < 12 mois ou habilitation BIT sur un autre ouvrage
- Maîtrise hors tension des ouvrages terminaux.

Conditions administratives

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Être en possession des équipements de protection individuelle adaptés aux travaux visés.
- Posséder un certificat médical d'aptitude au poste de travail valide, délivré par la médecine du travail.

Modalités de vérification

Les prérequis sont vérifiés en début de stage.

Des tests de positionnement théoriques et pratiques sont réalisés le premier jour de la formation et participent à la validation des conditions d'accès.

La poursuite de la formation est conditionnée à la conformité des prérequis.

TST O 304

750 € HT

AÉRIEN BRANCHEMENT & AÉRO-SOUTERRAIN

Objectif :

Être capable de préparer et réaliser des opérations de travaux sous tension sur les ouvrages Branchement Aérien et Aéro-Souterrain, par les méthodes de travail au contact et à distance.

Public concerné :

Personnes appelées à pratiquer des travaux sous tension BT et pour lesquelles leur employeur s'engage par écrit sur le respect des conditions et prérequis.

Pédagogie

La progression pédagogique s'appuie sur la présentation de la réglementation et des exercices d'application pour des opérations simples réalisés par des formateurs formés et qualifiés dans le domaine de l'électricité et de la maîtrise des risques.

60 % du temps est consacré à des travaux pratiques.

Le module TST O 304 s'inscrit dans la continuité du module Fondamentaux des TST BT.

Il vise à former l'opérateur à la réalisation de travaux sous tension sur les ouvrages de type :

Branchement Aérien et Aéro-Souterrain, y compris la pose et la dépose d'accessoires de branchement (exemple : Coupe-Circuit Fusible Cylindrique) et émergences $\leq 35 \text{ mm}^2$

Par équivalence les ouvrages Terminaux limité à la connexion et déconnexion des bornes I.R.V.E et sur ouvrages de type Aérien Branchement EP.

Ce module permet d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice du rôle d'Exécutant sous tension dans le respect des prescriptions réglementaires et techniques applicables.

Compétences visées

- Identifier son rôle d'Exécutant dans une opération de travaux sous tension.
- Appliquer les instructions du Chargé de Travaux.
- Vérifier l'état de stabilité électrique et mécanique d'un ouvrage.
- Mettre en œuvre les Fiches Techniques BT applicables.
- Réaliser un raccordement et un déraccordement sous tension.
- Réaliser un déraccordement en charge.
- Mettre en œuvre les méthodes de travail au contact et à distance.
- Utiliser les équipements de protection individuelle adaptés.
- Communiquer efficacement avec le Chargé de Travaux dans le cadre d'une intervention TST.



TST O 304

750 € HT

AÉRIEN BRANCHEMENT & AÉRO-SOUTERRAIN

PRÉREQUIS

L'accès au module TST O 304 est conditionné par la vérification des éléments suivants :

Compétences générales

- Savoir lire, écrire et parler le français (formation adaptée possible sous condition).

Exigences techniques et réglementaires

- Avoir validé le module « Fondamentaux des TST BT » dans les 12 derniers mois ou être déjà habilité BIT sur un autre type d'ouvrage.
- Maîtriser en amont la mise en œuvre hors tension des travaux sur les branchements aériens et aéro-souterrains.
- Maîtriser la réglementation relative aux travaux en hauteur.
- Savoir mettre en œuvre les moyens d'ascension adaptés, notamment échelles et grimpettes.

Conditions administratives et matérielles

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Être en possession des équipements de protection individuelle adaptés aux travaux visés.
- Posséder un certificat médical d'aptitude au poste de travail valide, délivré par la médecine du travail.

Modalités de vérification

Les prérequis sont vérifiés en début de stage.

Des tests de positionnement théoriques et pratiques sont réalisés le premier jour de la formation et participent à la validation des conditions d'accès.

La poursuite de la formation est conditionnée à la conformité des prérequis.

Objectif :

Être capable de préparer et réaliser des opérations de travaux sous tension sur les ouvrages Émergences par la méthode de travail au contact.

Public concerné :

Personnes appelées à pratiquer des travaux sous tension BT et pour lesquelles leur employeur s'engage par écrit sur le respect des conditions et prérequis.

Pédagogie

La progression pédagogique s'appuie sur la présentation de la réglementation et des exercices d'application pour des opérations simples réalisés par des formateurs formés et qualifiés dans le domaine de l'électricité et de la maîtrise des risques.

60 % du temps est consacré à des travaux pratiques.

Le module TST O 305 forme les opérateurs à la réalisation de travaux sous tension sur les ouvrages de type Émergence.

Ce module permet d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice du rôle d'Exécutant sous tension sur les ouvrages d'Émergence, dans le respect des prescriptions réglementaires et techniques applicables.

Un avis après formation est délivré à l'employeur, ouvrant la possibilité d'une habilitation BIT Émergence.

Compétences visées

- Identifier un ouvrage de type Émergence et analyser son environnement.
- Identifier les circuits d'électrification liés à sa position de travail.
- Identifier les circuits de court-circuit potentiels.
- Vérifier la stabilité électrique et mécanique de l'ouvrage.
- Déterminer et matérialiser la ZETST.
- Réaliser un raccordement sous tension en émergence non IP2X.
- Réaliser une dérivation ou reprise de câble sous tension.
- Mettre en œuvre les éléments de protection adaptés
- Poser un départ monobloc sur un tableau type TUR sous tension.



MODULE SPÉCIFIQUE

TST O 305

ÉMERGENCE

Durée : 3 jours (21 heures)

865 € HT

PRÉREQUIS

L'accès au module TST O 305 est conditionné par la vérification des éléments suivants :

Compétences générales

- Savoir lire, écrire et parler le français (formation adaptée possible sous condition).

Exigences réglementaires

- Avoir validé le module « Fondamentaux des TST BT » dans les 12 derniers mois ou être déjà habilité BIT sur un autre type d'ouvrage.
- Maîtriser en amont la mise en œuvre hors tension des travaux sur les ouvrages d'Émergence.
- Connaître la technologie des ouvrages EME.

Conditions administratives et matérielles

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Être en possession des équipements de protection individuelle adaptés aux travaux visés.
- Posséder un certificat médical d'aptitude au poste de travail valide, délivré par la médecine du travail.

Modalités de vérification

Les prérequis sont vérifiés en début de stage.

Des tests de positionnement théoriques et pratiques sont réalisés le premier jour de la formation et participent à la validation des conditions d'accès.

La poursuite de la formation est conditionnée à la conformité des prérequis.



AÉRIEN ÉCLAIRAGE PUBLIC

Objectif :

Être capable de préparer et réaliser des opérations de travaux sous tension sur les ouvrages d'Éclairage Public par les méthodes de travail au contact.

Public concerné :

Personnes appelées à pratiquer des travaux sous tension BT et pour lesquelles leur employeur s'engage par écrit sur le respect des conditions et prérequis.

Pédagogie

La progression pédagogique s'appuie sur la présentation de la réglementation et des exercices d'application pour des opérations simples réalisés par des formateurs formés et qualifiés dans le domaine de l'électricité et de la maîtrise des risques.

60 % du temps est consacré à des travaux pratiques.

Le module TST O 306 forme les opérateurs à la réalisation de travaux sous tension sur les ouvrages d'Éclairage Public. Il concerne les ouvrages de type :

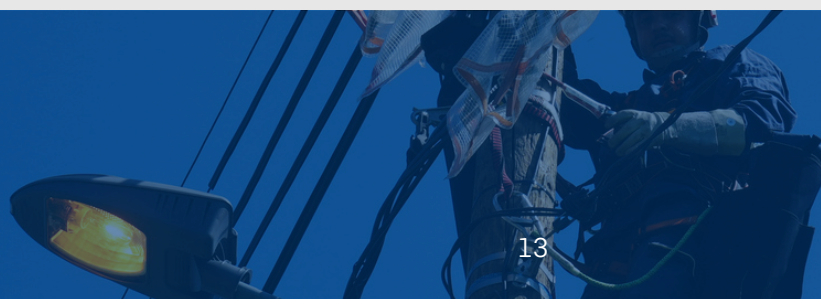
- *Aérien Éclairage Public*
- *Émergence $\leq 35 \text{ mm}^2$ limitée à l'alimentation des branchements EP*

Ce module permet d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice du rôle d'Exécutant sous tension sur les réseaux EP, dans le respect des prescriptions réglementaires et techniques applicables.

Un avis après formation est délivré à l'employeur, ouvrant la possibilité d'une habilitation BIT AER-EP.

Compétences visées

- Identifier un ouvrage d'Éclairage Public et analyser son environnement.
- Identifier les circuits d'électrification liés à sa position de travail.
- Identifier les circuits de court-circuit potentiels.
- Vérifier l'état de stabilité électrique et mécanique de l'ouvrage.
- Déterminer et matérialiser la Zone d'Évolution des Travaux Sous Tension (ZETST).
- Mettre en œuvre les Fiches Techniques BT applicables aux réseaux EP.
- Réaliser un raccordement ou un déraccordement sous tension.
- Poser ou déposer un foyer lumineux sous tension.
- Communiquer efficacement avec le Chargé de Travaux dans le cadre d'une opération TST.



PRÉREQUIS

L'accès au module TST O 306 est conditionné par la vérification des éléments suivants :

Compétences générales

- Savoir lire, écrire et parler le français (formation adaptée possible sous condition).

Exigences techniques et réglementaires

- Avoir validé le module « Fondamentaux des TST BT » dans les 12 derniers mois ou être déjà habilité BIT sur un autre type d'ouvrage.
- Maîtriser en amont la mise en œuvre hors tension des travaux sur les réseaux aériens d'éclairage public.
- Maîtriser la réglementation relative aux travaux en hauteur.
- Savoir mettre en œuvre les moyens d'ascension adaptés, notamment échelles et grimpettes.

Conditions administratives et matérielles

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Être en possession des équipements de protection individuelle adaptés aux travaux visés.
- Posséder un certificat médical d'aptitude au poste de travail valide, délivré par la médecine du travail.

Modalités de vérification

Les prérequis sont vérifiés en début de stage.

Des tests de positionnement théoriques et pratiques sont réalisés le premier jour de la formation et participent à la validation des conditions d'accès.

La poursuite de la formation est conditionnée à la conformité des prérequis.

MODULE SPÉCIFIQUE

TST O 307

SOUTERRAIN

Durée : 3 jours (21 heures)

1 420 € HT

Objectif :

Être capable de réaliser des accessoires BT souterrains sous tension par les méthodes de travail au contact.

Public concerné :

Personnes appelées à pratiquer des travaux sous tension BT et pour lesquelles leur employeur s'engage par écrit sur le respect des conditions et prérequis.

Pédagogie

La progression pédagogique s'appuie sur la présentation de la réglementation et des exercices d'application pour des opérations simples réalisés par des formateurs formés et qualifiés dans le domaine de l'électricité et de la maîtrise des risques.

45 % du temps est consacré à des travaux pratiques.

Le module TST O 307 forme les opérateurs à la réalisation d'accessoires BT souterrains sous tension. Il concerne les ouvrages de type Souterrain et, par équivalence, sur les Ouvrages Terminaux limité à la connexion et déconnexion des bornes I.R.V.E.

L'habilitation "T" devra se conforter à la compétence hors tension de l'opérateur sur les câbles à isolation synthétique ou sur les câbles à isolation eb papier imprégné.

Un avis après formation est délivré à l'employeur, ouvrant la possibilité d'une habilitation BIT Souterrain.

Compétences visées

- Identifier un ouvrage souterrain et analyser son environnement.
- Vérifier la stabilité électrique et mécanique.
- Identifier les circuits d'électrification et de court-circuit.
- Déterminer et matérialiser la ZETST.
- Réaliser un branchement individuel avec confection d'une SDI.
- Modifier un réseau sur câble 150 mm² ou 240 mm².
- Réaliser un bout perdu sous tension sur câble 150 mm² ou 240 mm².

MODULE SPÉCIFIQUE

TST O 307

SOUTERRAIN

Durée : 3 jours (21 heures)

1 420 € HT

PRÉREQUIS

L'accès au module TST O 307 est conditionné par la vérification des éléments suivants :

Compétences générales

- Savoir lire, écrire et parler le français (formation adaptée possible sous condition).

Exigences réglementaires

- Module Fondamentaux validé < 12 mois ou habilitation BIT.
- Attestation de formation à la confection d'accessoires souterrains hors tension, ou une carte de qualification monteur souterrain.

Conditions administratives et matérielles

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Être en possession des équipements de protection individuelle adaptés aux travaux visés.
- Posséder un certificat médical d'aptitude au poste de travail valide, délivré par la médecine du travail.

Modalités de vérification

Les prérequis sont vérifiés en début de stage.

Des tests de positionnement théoriques et pratiques sont réalisés le premier jour de la formation et participent à la validation des conditions d'accès.

La poursuite de la formation est conditionnée à la conformité des prérequis.

MODULE SPÉCIFIQUE

TST O 313

AÉRIEN RÉSEAU

Durée : 3.5 jours (25 heures)

970 € HT

Objectif :

Être capable de préparer et réaliser des opérations de travaux sous tension sur les ouvrages Aérien par les méthodes de travail au contact et à distance.

Public concerné :

Personnes appelées à pratiquer des travaux sous tension BT et pour lesquelles leur employeur s'engage par écrit sur le respect des conditions et prérequis.

Pédagogie

La progression pédagogique s'appuie sur la présentation de la réglementation et des exercices d'application pour des opérations simples réalisés par des formateurs formés et qualifiés dans le domaine de l'électricité et de la maîtrise des risques.

75 % du temps est consacré à des travaux pratiques.

Le module TST O 313 forme les opérateurs à la réalisation de travaux sous tension sur les ouvrages Aérien Réseau, par les méthodes de travail au contact et à distance.

Un avis après formation est délivré à l'employeur, ouvrant la possibilité d'une habilitation BIT Aérien Réseau.

Compétences visées

- Identifier un ouvrage aérien réseau.
- Vérifier la stabilité électrique et mécanique.
- Identifier les circuits d'électrification et de court-circuit.
- Déterminer la ZETST.
- Réaliser un habillage de réseau nu.
- Effectuer un ancrage et réglage de réseau torsadé T70.
- Raccorder un réseau torsadé sur réseau nu.
- Réaliser une dérivation réseau sous tension.

PRÉREQUIS

L'accès au module TST O 313 est conditionné par la vérification des éléments suivants :

Compétences générales

- Savoir lire, écrire et parler le français (formation adaptée possible sous condition).

Exigences techniques

- Avoir obtenu un avis favorable module AER-BRT.
- Maîtriser le hors tension des réseaux aériens ; branchements aériens et aéro-souterrains.
- Maîtriser la réglementation des travaux en hauteur.
- Savoir mettre en oeuvre différents moyens d'ascension

Conditions administratives

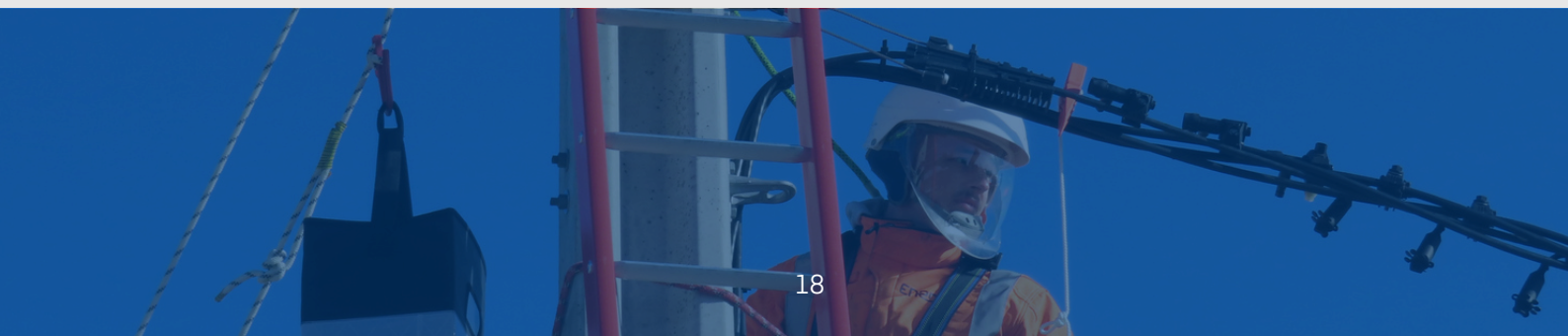
- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Être en possession des équipements de protection individuelle adaptés aux travaux visés.
- Posséder un certificat médical d'aptitude au poste de travail valide, délivré par la médecine du travail.

Modalités de vérification

Les prérequis sont vérifiés en début de stage.

Des tests de positionnement théoriques et pratiques sont réalisés le premier jour de la formation et participent à la validation des conditions d'accès.

La poursuite de la formation est conditionnée à la conformité des prérequis.



TST O CDT

910 € HT

CHARGÉ DE TRAVAUX

Objectif :

Être capable d'assurer la direction effective d'opérations de Travaux sous Tension sur les ouvrages électriques de distribution et de prendre les mesures nécessaires pour assurer sa propre sécurité et celle du personnel placé sous son autorité.

Public concerné :

Personnes appelées à pratiquer des travaux sous tension BT et pour lesquelles leur employeur s'engage par écrit sur le respect des conditions et prérequis.

Pédagogie

La progression pédagogique s'appuie sur la présentation de la réglementation et des exercices d'application pour des opérations simples réalisés par des formateurs formés et qualifiés dans le domaine de l'électricité et de la maîtrise des risques.

50 % du temps est consacré à des travaux pratiques.

Le module TST O CDT prépare l'opérateur à assurer la direction effective d'opérations de travaux sous tension sur les ouvrages pour lesquels il est déjà habilité BT.

Il concerne les ouvrages de type :

- Émergence (EME)
- Aérien Branchement (AER-BRT)
- Aérien Réseau (AER-RES)
- Aérien Éclairage Public (AER-EP)
- Souterrain Câble à Isolation Synthétique (SOU)

Ce module permet d'acquérir les compétences nécessaires pour organiser, préparer et coordonner une intervention TST dans le respect des prescriptions réglementaires et des Fiches Techniques applicables.

Un avis après formation est délivré à l'employeur, ouvrant la possibilité d'une habilitation B2T sur les ouvrages concernés.

Compétences visées

- Assurer la préparation d'une opération de niveau 1 et de niveau 2.
- Organiser le chantier et définir les conditions d'intervention.
- Coordonner les exécutants et répartir les rôles.
- Vérifier la conformité des moyens matériels et des EPI.
- Valider le processus opératoire et les mesures de prévention.
- Communiquer avec le Chargé d'Exploitation et les différents acteurs.
- Gérer les situations imprévues en garantissant la sécurité.
- Assurer la clôture de l'opération et formaliser le compte rendu.

MODULE ENCADREMENT

TST O CDT

CHARGÉ DE TRAVAUX

Durée : 3 jours (21 heures)

910 € HT

PRÉREQUIS

L'accès au module TST O CDT est conditionné par la vérification des éléments suivants :

Compétences générales

- Savoir lire, écrire et parler le français (formation adaptée possible sous condition).

Exigences techniques et réglementaires

- Être habilité BIT depuis 6 mois sur l'un des ouvrages suivants : Émergence (EME), Aérien Branchement (AER-BRT), Aérien Éclairage Public (AER-EP), Aérien Réseau (AER-RES) ou Souterrain (SOU).
- Maîtriser en amont pour les opérateurs habilités sur des ouvrages Aérien (AER), la réglementation relative aux travaux en hauteur et savoir mettre en œuvre les moyens d'ascension adaptés, notamment échelles et grimpettes.

Conditions administratives

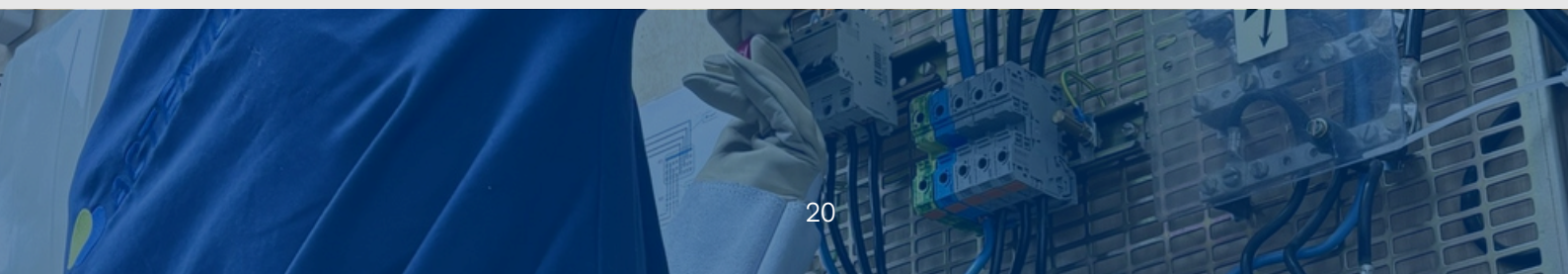
- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Disposer d'un certificat médical d'aptitude au poste de travail valide.
- Être en possession des équipements de protection individuelle adaptés.

Modalités de vérification

Les prérequis sont vérifiés en début de stage.

Un test de positionnement permet d'évaluer la maîtrise des connaissances réglementaires et techniques nécessaires à l'exercice du rôle de Chargé de Travaux.

La poursuite de la formation est conditionnée à la conformité des prérequis.



TST O 330

935€

TERMINAL REMPLACEMENT APPAREIL

Objectif :

Être capable de préparer et réaliser, dans les règles de l'art et en toute sécurité, des travaux sous tension sur des ouvrages de type Terminal limités aux dérivations individuelles.

Public concerné :

Personnes appelées à pratiquer des travaux sous tension BT et pour lesquelles leur employeur s'engage par écrit sur le respect des conditions et prérequis.

Pédagogie

La progression pédagogique s'appuie sur la présentation de la réglementation et des exercices d'application réalisés par des formateurs qualifiés dans le domaine de l'électricité et de la maîtrise des risques.

60 % du temps est consacré à des travaux pratiques.

Le module TST O 330 constitue un module indépendant du cursus général TST et ne nécessite pas le suivi du module de base.

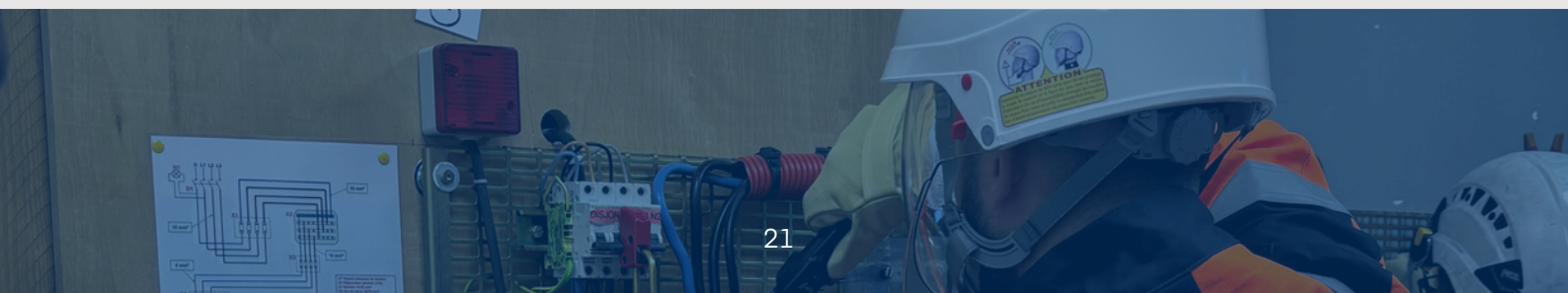
Il permet notamment :

- *L'habillage de pièces nues sous tension*
- *La dépose et la pose de fusibles à fusion non enfermée*
- *La connexion / déconnexion de conducteurs sur compteur*
- *Le remplacement de compteur avec neutre non interruptible*

Un avis après formation est délivré à l'employeur, ouvrant la possibilité d'une habilitation d'indice « T » sur les ouvrages Terminal concernés.

Compétences visées

- Identifier un ouvrage de type Terminal
- Vérifier la stabilité électrique et mécanique
- Identifier les circuits d'électrification et de court-circuit
- Mettre en œuvre les protections adaptées
- Réaliser un remplacement d'appareil sous tension
- Appliquer les prescriptions du FD C 18-510-1
- Rendre compte à sa hiérarchie en fin d'intervention



PRÉREQUIS

L'accès au module TST O 330 est conditionné par la vérification des éléments suivants :

Compétences générales

- Savoir lire, écrire et parler le français (formation adaptée possible sous condition).

Exigences techniques et réglementaires

- Posséder des notions d'électrotechnique (tension, courant, puissance, impédance triphasée).
- Avoir reçu une formation aux risques électriques.
- Mettre en œuvre les prescriptions du FD C 18-510-1.
- Être habilité B1 minimum.
- Maîtriser les travaux hors tension sur circuits terminaux.
- Connaître la technologie et le câblage des circuits terminaux.

Conditions administratives

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Disposer d'un certificat médical d'aptitude au poste de travail valide.
- Être en possession des équipements de protection individuelle adaptés.

Modalités de vérification

Les prérequis sont vérifiés en début de stage.

Des tests de positionnement théoriques et pratiques sont réalisés le premier jour de la formation et participent à la validation des conditions d'accès.

La poursuite de la formation est conditionnée à la conformité des prérequis.

TST O 340 BATTERIE

920€

Objectif :

Être capable de préparer et réaliser, dans les règles de l'art et en toute sécurité, des travaux sous tension sur des batteries d'accumulateurs et leurs liaisons lorsqu'elles sont raccordées.

Public concerné :

Personnes appelées à pratiquer des travaux sous tension BT sur des ouvrages de type Batterie.

Pédagogie

La progression pédagogique s'appuie sur la présentation de la réglementation et des exercices d'application réalisés par des formateurs qualifiés.

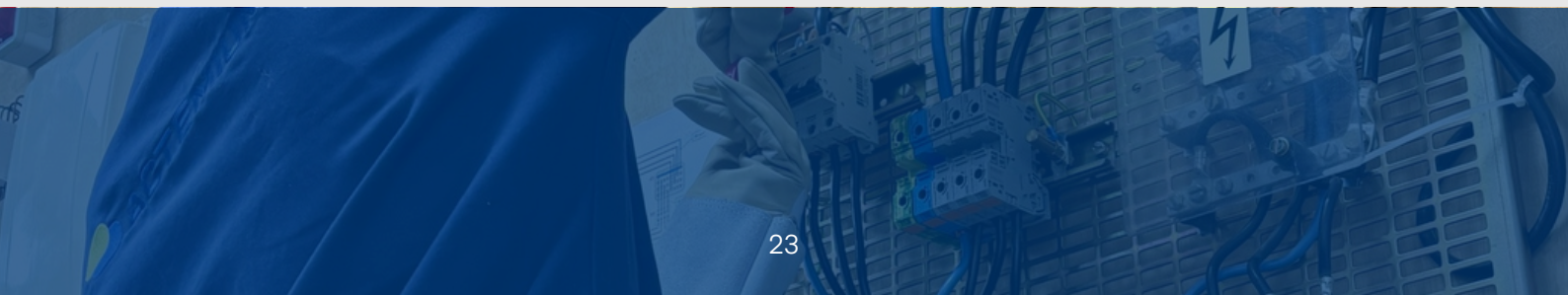
60 % du temps est consacré à des travaux pratiques.

Le module TST O 340 constitue un module indépendant du cursus général TST.

Un avis après formation ouvre la possibilité d'une habilitation d'indice « T » et/ou « N » sur les ouvrages de type Batterie.

Compétences visées

- Identifier un ouvrage de type Batterie
- Identifier les risques spécifiques (chimique, explosion, électrostatique)
- Vérifier la stabilité électrique et mécanique
- Identifier les circuits d'électrification et de court-circuit
- Choisir et utiliser les EPI spécifiques
- Réaliser un remplacement d'éléments sous tension
- Nettoyer et entretenir une batterie sous tension



MODULE INDÉPENDANT

TST O 340

BATTERIE

Durée : 3 jours (21 heures)

920€

PRÉREQUIS

L'accès au module TST O 340 est conditionné par la vérification des éléments suivants :

Compétences générales

- Savoir lire, écrire et parler le français (formation adaptée possible sous condition).

Exigences techniques et réglementaires

- Posséder des notions d'électrotechnique appliquées aux batteries.
- Avoir reçu une formation aux risques électriques.
- Mettre en œuvre les prescriptions du FD C 18-510-1.
- Connaître la technologie des ouvrages Batterie.
- Savoir lire des schémas de contrôle-commande.
- Être habilité B1 minimum.

Conditions administratives

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Disposer d'un certificat médical d'aptitude au poste de travail valide.
- Être en possession des équipements de protection individuelle adaptés.

Modalités de vérification

Les prérequis sont vérifiés en début de stage.

Des tests de positionnement théoriques et pratiques sont réalisés le premier jour de la formation et participent à la validation des conditions d'accès.

La poursuite de la formation est conditionnée à la conformité des prérequis.

ÉMERGENCE HABILLAGE / NAPPAGE

Objectif :

Être capable de préparer et réaliser l'habillage ou le nappage de pièces nues sous tension appartenant à des ouvrages de type Émergence, dans le respect des prescriptions réglementaires.

Public concerné :

Personnes appelées à pratiquer des travaux sous tension BT sur ouvrages de type Émergence.

Pédagogie

La progression pédagogique s'appuie sur la présentation de la réglementation et des exercices d'application.

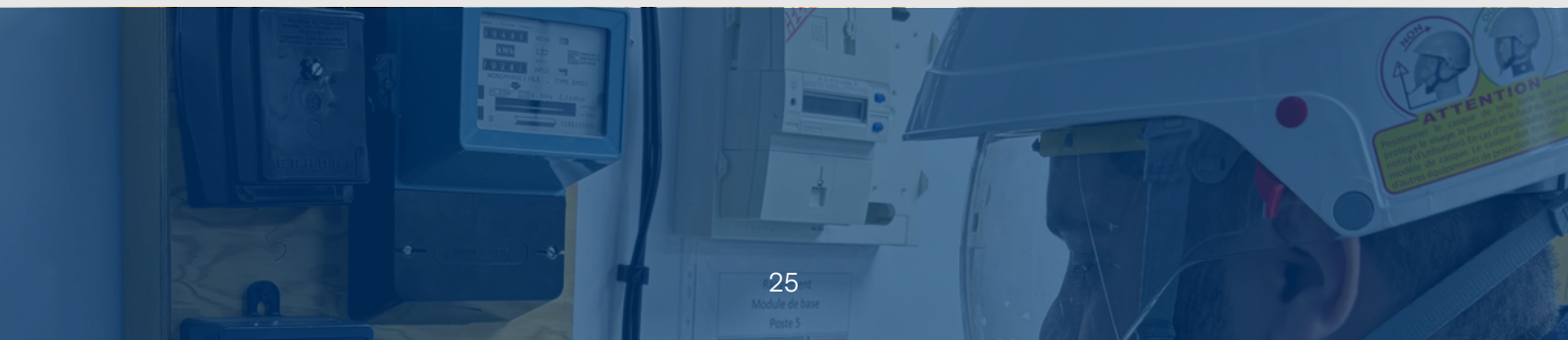
30 % du temps est consacré à des travaux pratiques.

Le module constitue un module indépendant du cursus général TST.

Un avis après formation ouvre la possibilité d'une habilitation d'indice « T » pour l'habillage et le nappage d'ouvrages Émergence.

Compétences visées

- Identifier un ouvrage Émergence
- Justifier le choix entre habillage et nappage
- Vérifier la stabilité électrique et mécanique
- Identifier les circuits d'électrification et de court-circuit
- Mettre en œuvre les protections adaptées
- Réaliser un habillage de pièces nues non IP2X
- Rendre compte à sa hiérarchie



PRÉREQUIS

L'accès au module TST O 351 est conditionné par la vérification des éléments suivants :

Compétences générales

- Savoir lire, écrire et parler le français (formation adaptée possible sous condition).

Exigences techniques et réglementaires

- Posséder des notions d'électrotechnique.
- Avoir reçu une formation aux risques électriques.
- Mettre en œuvre les prescriptions du FD C 18-510-1.
- Connaître la technologie et la terminologie des ouvrages Émergence.

Conditions administratives

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Disposer d'un certificat médical d'aptitude au poste de travail valide.
- Être en possession des équipements de protection individuelle adaptés.

Modalités de vérification

Les prérequis sont vérifiés en début de stage.

Des tests de positionnement théoriques et pratiques sont réalisés le premier jour de la formation et participent à la validation des conditions d'accès.

La poursuite de la formation est conditionnée à la conformité des prérequis.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles FORMAPELEC, en tant qu'organisme de formation, s'engage à vendre une prestation de formation dans le cadre de la formation professionnelle.

Sauf dérogation expresse et écrite émanant de FORMAPELEC, elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du CLIENT (acheteur), quel que soit le moment où ces clauses sont portées à la connaissance de FORMAPELEC et même si FORMAPELEC n'exprime pas son désaccord.

Les dérogations acceptées par FORMAPELEC à l'occasion d'une commande n'engagent FORMAPELEC que pour cette commande.

ARTICLE 2 – PRIX

Les prix sont indiqués dans le catalogue de formation en ligne de FORMAPELEC, sur le bon de commande et/ou la convention de formation et/ou la proposition pédagogique et financière.

Ils sont communiqués hors taxes et doivent être majorés du montant de la TVA au taux en vigueur (le taux de TVA étant défini en fonction du lieu de réalisation de la formation).

FORMAPELEC s'engage à organiser les examens de certification de personne dans le respect des principes d'égalité de traitement et de non-discrimination. Aucun candidat ne bénéficie d'un traitement préférentiel ni de facilité d'accès à l'examen en dehors des modalités prévues. Les tarifs appliqués sont ceux convenus selon les dispositions commerciales en vigueur.

FORMAPELEC peut à tout moment modifier les présentes CGV.

Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au CLIENT et acceptées par ce dernier.

Une offre de prix spécifique est valable 2 mois à dater de la proposition faite au CLIENT.

Les tarifs indiqués sont susceptibles d'évoluer en cours d'année en fonction de l'évolution des prix des matières premières.

FORMAPELEC est déchargé de toute responsabilité liée à ce titre.

ARTICLE 3 – COMMANDE

Toute commande de formation suppose que le CLIENT accepte le contenu de la formation qui lui a été communiqué, soit sur le site www.formapelec.fr, soit dans la convention de formation, soit dans la proposition pédagogique et financière dont le CLIENT possède un exemplaire.

Toute commande doit être confirmée par écrit par le CLIENT à l'aide du bulletin d'inscription, de la proposition pédagogique et financière ou de tout autre document pouvant valoir commande.

Ce document doit être signé par le représentant du CLIENT et revêtu du cachet de l'entreprise.

ARTICLE 4 – CONVOCATION

Une convocation, indiquant le lieu exact et les horaires de formation, est adressée par courriel au CLIENT et/ou au stagiaire dans les deux semaines qui précèdent le début du stage.

Il est conseillé au CLIENT de n'engager aucun frais (déplacement, hébergement) avant la réception de la convocation.

En cas de formation à distance (classe virtuelle), la convocation et les liens de connexion nécessaires pour rejoindre, le jour J, la salle virtuelle sont transmis, au plus tard, une semaine avant la formation.

Ces liens sont personnalisés et ne peuvent être partagés ou

transmis à un autre stagiaire. FORMAPELEC ne peut être tenue responsable de la non-réception de la convocation par les destinataires, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation.

Dans le doute, il appartient au CLIENT de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

ARTICLE 5 – ANNULATION PAR LE CLIENT

Toute annulation, pour être effective, devra être confirmée par écrit.

Toute annulation, sauf cas de force majeure* dûment justifiée (ne comprenant pas le surcroît d'activité) moins de 15 jours ouvrés avant la date de démarrage de la formation donnera lieu à une facturation de 50 % du coût total du stage, à titre d'indemnité forfaitaire.

Toute annulation intervenant moins de 2 jours ouvrés (48 heures) avant la date de démarrage de la formation ou l'absence d'un stagiaire à un stage confirmé par une convocation donnera lieu à une facturation de 100 % du coût total de la formation.

Une facture sera émise et n'aura pas valeur de convention de formation.

La société cliente a la possibilité de remplacer le participant initialement inscrit à une formation par un autre participant de l'entreprise en informant préalablement FORMAPELEC, sous réserve que le nouveau participant dispose des prérequis nécessaires pour suivre la formation.

ARTICLE 6 – ANNULATION PAR FORMAPELEC

Pour toutes les formations, FORMAPELEC se réserve le droit de changer d'intervenants, le lieu et/ou les dates d'une formation si, malgré tous ses efforts, les circonstances l'y obligent. FORMAPELEC se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter sans dédommagement une formation en cas de force majeure* ou si le nombre d'inscrits se révèle insuffisant pour assurer une bonne qualité pédagogique de la formation. Le CLIENT sera informé de toute annulation ou report de formation avant la date de démarrage de la formation.

*FORCE MAJEURE

Les cas de force majeure sont les suivants : décisions ou actes des autorités publiques, troubles sociaux, grèves générales ou autres, émeutes, inondations, incendies, et, de façon générale, tout fait indépendant de la volonté de la FORMAPELEC ou du CLIENT et mettant obstacle à l'exécution de leurs engagements.

FORMAPELEC proposera des dates de remplacement qui seront choisies par le CLIENT.

ARTICLE 7 – PRÉREQUIS

FORMAPELEC se réserve le droit de remettre en cause la participation de toute personne ne répondant pas aux prérequis ou n'ayant pas les équipements de protection individuels requis pour la réalisation des exercices pratiques. Ce cas étant considéré comme un désistement où une absence, la facturation étant due dans son intégralité.

ARTICLE 8 – FACTURATION ET REGLEMENT

Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur le bon de commande et/ou la convention de formation et/ou la proposition pédagogique et financière.

La facture est établie à l'issue de la session de formation ou à l'issue de chaque module d'un cycle.

Elle est adressée directement au CLIENT ou peut être adressée à un organisme collecteur des fonds de formation sous réserve qu'un accord de prise en charge de la part de cet organisme soit adressé à FORMAPELEC avant le début de la formation.

En cas de défaut ou de refus de prise en charge de la part de l'organisme collecteur des fonds de la formation, FORMAPELEC facturera directement le CLIENT à l'issue de la formation.

Les règlements sont payables dans un délai de 30 jours, déduction faite de l'acompte versé au moment de l'inscription. Aucun escompte n'étant accordé pour un paiement anticipé.

Le paiement s'effectue par chèque ou par virement bancaire.

Le CLIENT devra verser un acompte de 50 % TTC du prix de la Formation, une semaine avant le début de la formation pour valider son inscription. A défaut du versement de ce règlement tel que décrit précédemment, FORMAPELEC se réserve le droit d'annuler la formation sans dédommagement de quelques manières qu'il soit.

Les nouveaux clients ainsi que les clients Particuliers seront tenus de s'acquitter de 100 % du règlement.

Les factures seront réglées par virement à notre compte bancaire :

Coordonnées bancaires :

RIB : 10207 00014 04014062877 10

IBAN : FR76 1020 7000 1404 0140 6287 710

BIC : CCBPFRPPMTG

Tout paiement intervenant postérieurement à la date d'échéance des factures donneront lieu à l'application d'un intérêt annuel égal à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date d'échéance de la facture.

En application de l'article L441-6 aliéna 12 du commerce, tout retard de paiement de la facture rend en outre son débiteur redevable d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros en plus des pénalités de retard susmentionnées.

En cas de procédure judiciaire, l'intégralité des frais engagés (Art. 700 CPC + dépens) seront à la charge du CLIENT défaillant.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITÉS

Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance et disponible sur le site www.formapelec.fr

FORMAPELEC ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.

Il appartient au CLIENT et/ou au stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

ARTICLE 10 –CONFIDENTIALITÉ

Toutes informations (or celles accessibles au public) dont FORMAPELEC ou le CLIENT aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants.

Chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) lesdites informations ainsi que leur copie, dans les 5 jours ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat ou du bon de commande, sur simple demande de l'autre partie.

Les parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

ARTICLE 11 –PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Nous pouvons être amenés à collecter et traiter certaines données personnelles. Vous pourrez prendre connaissance de notre politique de protection des données personnelles sur notre site internet www.formapelec.fr ou en sollicitant sa communication par mail à l'adresse email du DPO ci-dessous.

Pour toute question relative à la gestion de vos données par nos soins ou pour exercer vos droits, vous pouvez nous contacter :

- Par email à l'adresse suivante : contact@formapelec.fr
- Par courrier à l'adresse suivante : 30 avenue du président Wilson 94320 CACHAN

ARTICLE 12 –DROIT D'AUTEUR

FORMAPELEC fournit dans le cadre de ses formations des documents et informations conformément aux dispositions en vigueur et aux limites que les auteurs ont pu fixer.

Les supports de cours remis aux stagiaires pendant la formation n'entraînent pas le transfert des droits de propriété intellectuelle au profit du CLIENT, lequel ne se voit conférer qu'un droit d'usage limité. Lesdits supports sont uniquement destinés aux besoins propres du CLIENT qui s'interdit de reproduire ou de copier, de laisser copier ou reproduire, sous quelle que forme que ce soit, tout ou partie de ces derniers pour les communiquer à des tiers, à titre gratuit ou onéreux. Leur mise en ligne sur internet est strictement interdite.

ARTICLE 13 –DROIT APPLICABLE ET COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Le droit français est le seul applicable. Tout litige relatif au non-respect des présentes CGV, à la commande et/ou à l'exécution d'une formation, fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable.

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Créteil, quel que soit le siège ou la résidence du CLIENT, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société FORMAPELEC qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Le droit français et le droit européen en matière de Protection des données à caractère personnel sont applicables aux rapports entre FORMAPELEC et le CLIENT.



formapelec

Notre expertise au service des entreprises

ANTENNE DE CUINCY

20, rue du Champs de Tir
59553 CUINCY
01 49 08 03 06
commercial@formapelec.fr

AGENCE DE CACHAN

30, avenue du Président Wilson
94234 CACHAN CEDEX
01 49 08 03 06
commercial@formapelec.fr

AGENCE DE PONT-DU-CHÂTEAUX

Chemin des Palisses
63430 PONT-DU-CHÂTEAUX
04 73 83 88 00
commercial@formapelec.fr

ANTENNE DE CHANGIS

Chemin de l'Ormois
77660 CHANGIS-SUR MARNE
01 49 08 03 06
commercial@formapelec.fr

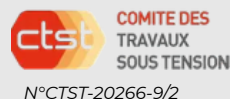
AGENCE DE DARDILLY

3, place du Paisy
69570 DARDILLY
04 78 47 56 09
commercial@formapelec.fr

NOUS CONTACTER

01 49 08 03 06
commercial@formapelec.fr
www.formapelec.fr

Suivre notre actualité



N°CTST-20266-9/2